

SAINT PRIVAT EN PÉRIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2017
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT-PRIVAT-DES-PRÉS

Etaient Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Rémi CHAUSSADE, Nathalie MENESPLIER, Denise RAGOT, Françoise PICHOT, Laurence PAILLER, Jean-Marie TALLON, Mickaël FETY, Henri LAVAL, Marie Christine ANDRIEUX, Sophie BELAY, Jacky CHANTRE, Maxime CHAUME, David CLAIRAUD, Cyril CONDEMINÉ, Michel DENOST, Monique DUPUY, Huguette FAURÉ, Nicole FERRIER, Brigitte HALLER, Stephen. HARRISON, Joëlle JACQUEMENT, Eric LOSMEDE, Pascale PALMIER, Fabienne PICHOT, Gilles SOUVETON, Françoise TENES.

Absents : Lionel BRARD, Kathleen SUMMERHAYES.

Absent Excusé : Karl CHAPELOT,

Madame Denise RAGOT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1/ TRAVAUX ET DEVIS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des avenants aux travaux pour le cabinet médical et pour le logement conventionné ont été présentés par les entreprises :

- **Avenants cabinet médical :**

- Lot 1 : démolition - gros œuvre : LAFAYE Bâtiment : Démolition des souches de cheminée qui ont été découvertes au commencement des travaux pour 400,00 € H.T.

	Marché de Base	Avenant N°1
Montant H.T.	17 805,73€	400,00€
TVA 20%	3 561,15€	80,00€
Total TTC	21 366,88€	480,00€

- Lot 3 : Menuiseries Extérieures et Intérieures. : SCOMEBAT : Ajout d'un meuble dans le cabinet médical pour un montant de 1 050,00€

	Marché de Base	Avenant N°1
Montant H.T.	6 775,30€	1 050,00€
TVA 20%	1 355,06€	210,00€
Total TTC	8 130,36€	1 260,00€

- Lot 4 : Electricité - Chauffage : JAMOT : Il y a pour 264,71€ H.T. de travaux en moins-value et 1 252,00€ H.T. de travaux en plus-value (prise de courant en plus, antenne télé, et lustreries) soit un reste en plus-value de 987,29 € H.T.

	Marché de Base	Avenant N°1
Montant H.T.	5 860,19€	987,29€
TVA 20%	1 172,04€	197,46€
Total TTC	7 032,23€	1 184,75€

- Avenants logement conventionné :

- Lot 1 : démolition - gros œuvre : LAFAYE Bâtiment : Démolition du conduit de la cheminée pour un montant de 499,65€ H.T.

	Marché de Base	Avenant N°1
Montant H.T.	21 804,38€	499,65€
TVA 20%	2 180,44€	49,96€
Total TTC	23 984,82€	549,61€

- Lot 4 : Electricité - Chauffage : JAMOT : Il y a pour 596,12€ H.T. de travaux en moins-value et 411,00€ H.T. de travaux en plus-value soit un reste en moins-value de -203,63 € H.T.

Le Conseil municipal passe au vote : Contre : 0 Abstention : 01 Pour : 29

La mesure est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Marché entretien annuel des chaudières

Des devis pour l'entretien des chaudières appartenant à la commune ont été demandés et présentés aux membres du Conseil Municipal :

	FESTALEMPS			ST ANTOINE C	SAINT PRIVAT DES PRES				
	MAIRIE	SALLE DES FETES	LOGEMENT COMMUNAL	MAIRIE	MAIRIE	BIBLIOTHEQUE (2 chaudières électriques)	TOTAL HT	TOTAL TTC	
ROUBY & FILS	60.34 € ht	73.64 € ht	73.64 € ht	60.34 € ht	60,34 € ht	50,00 € ht	378,30 €	453,96 €	
JAMOT	FORFAIT						580,00 €	696,00 €	
ENERGIE TECH	112.50 € ht	120.00 € ht	99.09 € ht	112.50 € ht	112.50 € ht	Ne font pas	556,59 €	658,00 €	

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité des membres présents l'entreprise ROUBY et Fils pour un montant annuel de 453,96 Euros TTC.

2/FINANCES :

- Décisions modificatives budget principal et budget logement conventionné

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux avenants présentés et afin de régler les travaux du cabinet médical et du logement conventionné il y a lieu de prendre les délibérations modificatives suivantes :

Budget Principal : Cabinet médical :

Recette d'investissement compte 1321 (subvention d'Etat) : + 10.900,00 €

Dépense d'investissement compte 2313 -191 (travaux cabinet médical) : + 10.900,00 €

Mesure adoptée à l'unanimité

Budget Logement Conventionné :

Dépense de fonctionnement compte 60611 (eau et assainissement) : - 2 000,00 €

Dépense de fonctionnement compte 60612 (énergie-électricité) : - 2 000,00 €

Dépense de fonctionnement compte 6161 (assurances multirisques) :	- 4 000,00 €
Dépense de fonctionnement compte 63512 (taxes foncières) :	- 2 000,00 €
Dépense investissement compte 2313 (constructions) :	+ 10 000,00 €

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents.

3/ SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

La parole est donnée à Madame Joëlle Jacquement qui présente au Conseil Municipal la répartition des subventions complémentaires versées aux associations communales de Saint Privat En Périgord pour 2017. Elle rappelle qu'une subvention complémentaire de 50 € est attribuée aux associations en fonction du nombre de manifestations réalisées tout au long de l'année :

Comité des fêtes de Festalemps (5 manifestations) :	250,00 €
Festalemps Loisirs (7 manifestations) :	350,00 €
Amicale Festalinoise (2 manifestations) :	100,00 €
Société de chasse Festalemps/Ponteyraud (1 manifestation) :	50,00 €
Comité des Fêtes St Privat des Prés (4 manifestations) :	200,00 €
Question pour champion (1 manifestation) :	50,00 €
Association La Divise (3 manifestations) :	150,00 €
Comité des Fêtes de St Antoine-Cumond (4 manifestations) :	200,00 €
Société de pêche le Goujon (1 manifestation) :	50,00 €
Société de chasse de St Antoine-Cumond (4 manifestations) :	200,00 €
Sauvegarde du Patrimoine (3 manifestations) :	150,00 €
<u>Soit un total de :</u>	1 750,00 €

Mesure adoptée à l'unanimité.

Après l'intervention de Joëlle Jacquement, Nathalie Ménesplier 3^{ème} adjointe annonce au conseil son intention de se démettre de sa fonction d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal. Madame le Maire prend acte de cette décision en la regrettant et remercie Nathalie Ménesplier pour le travail accompli.

Stéphane Ferrier, maire déléguée de Festalemps prend la parole pour regretter également cette décision et rend hommage à Nathalie Ménesplier pour son dévouement et le travail réalisé tant pour la fusion des communes que pour son engagement auprès des habitants de Festalemps.

4/ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge et propose de renouveler les contrats CNP pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Mesure adoptée à l'unanimité.

5/ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SMDE24

Suite au transfert de la compétence « Eau » du SIAEP du Bois de la Côte au SMDE 24 à compter du 01 janvier 2018, chaque commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Pascale ROUSSIE-NADAL déléguée titulaire et Monsieur Michel DENOST délégué suppléant.

6/ ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES PAR DES LUMINAIRES LED

Une opération d'éradication des luminaires « boules » a été retenue sur la commune historique de Saint Privat des Prés. Cette opération bénéficiera d'une participation financière du SDE 24 et de l'Etat à hauteur de 65 % du montant HT.

3 Luminaires boules seront donc remplacés par des luminaires LED.

N'ayant plus de luminaires « boules » sur leur territoire, les 2 autres communes ne sont pas concernées par cette opération.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents.

7/DÉNOMINATION DES RUES ET ACQUISITION DES PANNEAUX

La parole est donnée à Madame Denise RAGOT qui rappelle au Conseil Municipal le nom des rues retenus pour les 3 communes historiques.

Pour la fourniture des panneaux, des poteaux et des numéros elle présente au Conseil Municipal plusieurs devis et propose de retenir le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 4004,16 € TTC.

Madame Denise RAGOT précise que la pose des panneaux, des poteaux, des plaques et les numéros seront réalisés par les employés communaux.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents.

8/DÉMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la Démission de Madame Carole MOUSSEAU.

QUESTIONS DIVERSES :

- Panneau Pocket :

La parole est donnée à Monsieur Louis-Michel TESTAUD qui explique au Conseil Municipal comment fonctionne ce dispositif

.Panneau Pocket est un système de diffusion d'informations sur Téléphones Mobiles et Tablettes.

Ces informations sont présentées sous forme de messages d'informations ou messages d'alertes.

Pour accéder à ces informations une application doit être téléchargée à partir du site:
<https://www.panneaupocket.com>.

Il suffit ensuite de sélectionner la commune de SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD et la mettre dans les favoris pour lire les messages et être informé par une notification à chaque nouveau message.

Le coût de l'abonnement s'élève à 120,00 € HT par An

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place de ce dispositif.

Décision adoptée à l'unanimité.

- Salle des Fêtes de Saint Antoine-Cumond

Monsieur Louis-Michel TESTAUD informe le Conseil Municipal que le Panneau ALLSUN situé sur le mur extérieur de la Salle des Fêtes de Saint Antoine-Cumond va être retiré et qu'il est envisagé de le remplacer par l'indication : « SALLE DES FETES » Le coût de cette opération est estimé entre 1000 € à 1200 €.

Après débat, les Conseillers municipaux estiment qu'il faudrait le faire pour les 3 communes ce qui engendre un coût plus important pour la Commune.

Ils préconisent de mettre en place seulement des panneaux indicateurs « Salle des Fête » sur poteaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

DIFFUSION :

- P. ROUSSIE-NADAL
- P de CUMOND
- S. FERRIER
- L-M TESTAUD
- R. CHAUSSADE
- N MENESPLIER
- D.RAGOT
- F. PICHOT
- L. PAILLER
- JM TALLON
- M FETY
- H. LAVAL
- E. LOSMEDE
- J. CHANTRE
- S BELAY
- P PALMIER
- L BRARD
- M CHAUME
- C. CONDEMINE
- M DENOST
- M DUPUY
- S HARRISON
- Fa PICHOT
- K SUMMMERHAYES
- N FERRIER
- B HALLER
- M C ANDRIEUX
- K CHAPELOT
- F TENES
- H FAURÉ
- J JACQUEMENT
- D. CLAIRAUD
- G SOUVETON